

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 09 novembre 2021 - Délibération n° BC2021/11/02

Objet : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE 2021-2022, DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'ANNÉE 2022

L'an deux mille vingt et un, le 09 novembre, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège, commune de Saint-Dizier-Masbaraud sur la convocation en date du 29 octobre 2021, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

COTICHE Thierry – GAUDY Sylvain – GRENOUILLET Jean-Yves – LAPORTE Martine – NOURRISEAU Pierre-Marie – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SUCHAUD Michelle.

Était excusé : GAILLARD Thierry.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	-	-	-	-	-

Le Président expose les éléments suivants :

Comme chaque année, la Communauté de communes sollicite une subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de leur dispositif « Scènes de territoires – Saisons sans lieux », afin de bénéficier d'une aide financière pour la mise en œuvre de la saison culturelle intercommunale.

Le Service culture et vie associative vous propose de valider le plan de financement suivant :

CHARGES		PRODUITS	
Charges de fonctionnement	46 300 €	Subventions	29 950 €
Masse salariale des permanents	32 000 €	Région Nouvelle-Aquitaine	26 000 €
Administration (affranchissement, télécom...)	1 200 €	OARA (Office Artistique Régional) - aide à la diffusion -	3 950 €
Charges / entretiens bâtiments (maintenances, achats matériels, chauffage, électricité, ménage....)	10 600 €		
Communication	2 500 €		
Charges artistiques	72 500 €	Autres	88 850 €
Charges artistiques (cession, résidence, ...)	55 500 €	Autofinancement	88 850 €
Droits d'auteurs	5 500 €		
Charges techniques (location, ...)	5 500 €		
Accueil / logistique artistique	6 000 €		
TOTAL DES CHARGES	118 800 €	TOTAL DES PRODUITS	118 800 €

La demande de subvention 2022 auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève à 26 000€. Il s'agit du montant qui avait été demandé et accordé en 2018, 2019 et 2020.

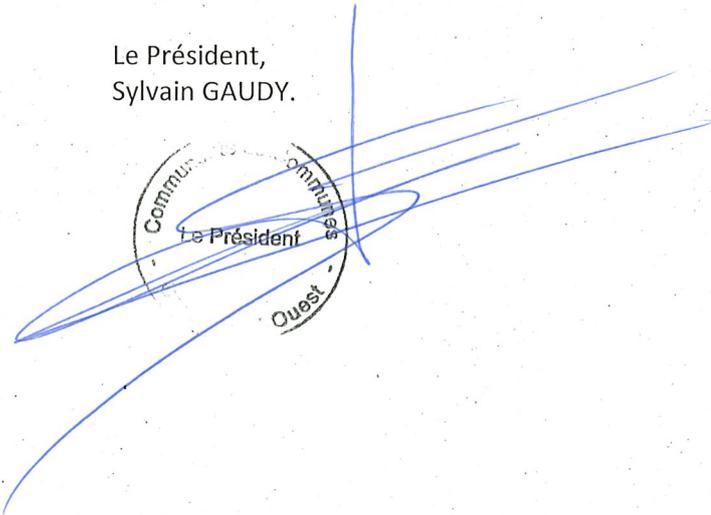
Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

- Valider le plan de financement présenté ci-avant
- Autoriser le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Autorise M. Le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



A circular stamp is partially visible, containing the text "Communes", "Le Président", and "Ouest". A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.